



Services de données SYMIC

Interfaces standard de SYMIC en vue de l'échange électronique de données et de documents

À l'occasion de la mise en œuvre de la Loi sur l'harmonisation des registres, plusieurs interfaces ont été élaborées en vue de l'échange standardisé de données et de documents entre SYMIC et ses partenaires au sein de la Confédération, des cantons et des communes. Une description de ces interfaces figure ci-après.

Vous trouverez toutes les spécifications sur le site suivant: <https://sharepoint.admin.ch/sites/420-extranet-sem/fr-ch/dokumentationen/informatik/zemis/sedex/Pages/default.aspx>

PersonSearch : consultation au moyen du service web

Le service web PersonSearch permet de consulter les données SYMIC suivantes :

- données personnelles, identités, relations, adresses ;
- données relatives au dossier, références cantonales ;
- interdictions d'entrée, refoulements, mesures de contrainte ;
- données relatives aux affaires Entrée, autorisations de séjour, procédures d'asile, procédures d'annonce ;
- documents d'identité, taxe spéciale.

Ce service permet deux opérations :

1. Rechercher la personne à l'aide de son nom, de sa date de naissance et de sa nationalité ou à l'aide de son numéro de dossier. Cette recherche peut déboucher sur plusieurs résultats, chacun accompagné du numéro SYMIC indispensable à la seconde opération.
2. Consulter les données relatives à la personne ou à l'affaire au moyen du numéro SYMIC. La reprise des données n'étant alors utilisée que dans le contexte d'une personne individuelle, cette consultation ne traite qu'un seul jeu de données à la fois.

L'interface livre les résultats au format XML, dans le respect de différentes normes eCH (parfois avec extension).

Conditions d'utilisation du service web PersonSearch :

- Le SEM doit avoir octroyé une autorisation sur la base de la directive sur les services web du DFJP. Pour tout renseignement, s'adresser au service d'authentification du DFJP : aut@gs-ejpd.admin.ch.
Lien vers les documents : <https://sharepoint.admin.ch/sites/401-ps-gs/roi-ablosung/WorkDocuments/Dokumentation>.
- Seuls les utilisateurs personnels (certificats de classe B) sont autorisés à accéder au service PersonSearch.
- L'utilisateur doit disposer des droits correspondants dans SYMIC.
- Des mesures organisationnelles et techniques appropriées doivent être garanties pour assurer la sécurité des données consultées (y compris un protocole de consultation).

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Corps des gardes-frontière, autorités cantonales de police, autorité des migrations du canton de Zurich, divers systèmes informatiques (RIPOL, ORBIS, ISR, API, JURIS, etc.)

BAIMP: importation de données personnelles

Le service d'importation de données personnelles permet de transmettre automatiquement vers SYMIC, via sedex, les événements ci-après, non pertinents pour l'autorisation :

- changement d'état civil (par ex. mariage ou divorce) ;
- décès (y compris correction) ;
- changement d'adresse ou de commune dans le même canton ;
- départ (y compris annulation, si la personne n'est pas encore partie).

Les événements peuvent être transmis dans SYMIC, en passant par sedex, sous forme d'annonces individuelles ou de fichier ZIP regroupant plusieurs annonces. Toutes les annonces reçues sont validées sur le plan technique et leur plausibilité est vérifiée avant qu'elles ne soient traitées dans SYMIC. SYMIC envoie à l'expéditeur une quittance technique et métier (positive/négative). Les annonces qui ne sont pas claires sont gérées en traitement manuel et vérifiées par le SEM. Dans ce cas, l'expéditeur obtient deux quittances : la première pour annoncer le traitement manuel et la deuxième pour annoncer le résultat du traitement. Lorsqu'une annonce passe par le traitement manuel, les autres annonces concernant la même personne sont aussi gérées dans ce mode de traitement. L'expéditeur doit être capable de traiter des quittances négatives et de garantir que les retours provenant de SYMIC soient traités.

L'interface est proposée au format XML selon les normes eCH (avec extension). SYMIC traite les annonces reçues toutes les 15 minutes.

Conditions d'utilisation du BAIMP :

- L'application doit pouvoir automatiquement envoyer des annonces et traiter des quittances.
- La traçabilité de chaque modification annoncée doit être assurée au sein de l'application pendant au moins une année au moyen d'un protocole.
- Le SEM doit avoir octroyé une autorisation pour les types de message 20104/20105.
[Lien vers le formulaire de demande](#)
- L'adaptateur sedex de l'OFS doit être opérationnel.
Lien vers de plus amples informations :
<https://www.sedex.ch>
- Des mesures organisationnelles et techniques appropriées doivent être garanties pour assurer la sécurité des données transmises.
- En cas d'utilisation par des registres communaux des habitants : une autorisation d'utilisation de l'autorité cantonale des migrations doit avoir été octroyée.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Autorités des migrations du canton de Zurich, de la ville de Zurich, de la ville de Lausanne et plus de 800 communes.

BAEXP: exportation de données

Ce service d'exportation permet aux cantons de consulter au moyen de sedex, pendant une certaine période, les modifications de données suivantes :

- Données de personnes : toutes les modifications de données relatives à une personne ou à une affaire du canton concerné ;
- Données d'entreprises : toutes les modifications de données relatives à une entreprise ;
- Données de réfugiés : les données relatives à la personne ou à l'adresse pour tous les requérants d'asile attribués au canton concerné.

Les données remontant à un maximum de 30 jours peuvent être demandées dans SYMIC au moyen d'une requête XML via sedex. Les consultations sont validées sur le plan technique et une quittance est envoyée. SYMIC fournit un fichier XML par requête.

Les données XML préparées sont propres à SYMIC et ne correspondent donc pas complètement aux normes eCH. À l'heure actuelle, SYMIC traite les demandes reçues une fois par soir.

Conditions d'utilisation du BAEXP :

- L'utilisation du BAEXP n'est possible que pour les registres cantonaux des habitants.
- Le SEM doit avoir octroyé une autorisation pour les types de message 20106/20107/20108. [Lien vers le formulaire de demande](#)
- L'adaptateur sedex de l'OFS doit être opérationnel.
Lien vers de plus amples informations : <https://www.sedex.ch>
- Des mesures organisationnelles et techniques appropriées doivent être garanties pour assurer la sécurité des données transmises.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Données de personnes : Autorité des migrations BE, BS, GR, SG, TG, TI, ZG et ZH, office du travail BL
Données d'entreprises : Autorité des migrations BE, SG, TI et ZH, office du travail BL
Données de réfugiés : Autorité des migrations BE, GR, SO, TG et TI, service social ZH

SYMIC : téléchargement XML

Il existe dans SYMIC une fonction qui permet d'exporter des informations sur une personne individuelle au moyen d'un bouton :

- données sur l'identité principale : identificateurs, données personnelles, référence cantonale, statut, départ, données générales sur les affaires LEI et LAsi ;
- données sur toutes les identités secondaires : identificateurs et données personnelles ;
- données des affaires relatives à l'engagement ;
- données des affaires relatives au séjour ;
- adresses (domicile, représentant légal, adresse de correspondance, etc.) ;
- données concernant l'emploi (employeur et lieu de l'engagement) ;
- données sur les pièces d'identité / pièces de légitimation ;
- données sur les relations ;
- observations sur les personnes dans le domaine LEI ;
- données sur des décisions internes.

Conditions d'utilisation du téléchargement XML :

- Le SEM doit avoir octroyé une autorisation pour que le bouton soit visible.
- Chaque utilisateur doit disposer des droits correspondants dans SYMIC.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Autorités des migrations AG, BE, BL, BS, GE, GR, LU, NE ; NW, OW, SG, SH, SZ, TG, TI, VE, ZH, Bienne et Berne.

Service RdH: annonces électroniques aux communes

Le service RdH permet l'envoi des événements ci-après, depuis SYMIC vers les registres communaux des habitants, au moyen de sedex :

- établissement d'une première autorisation ;
- changement de catégorie d'étrangers ;
- prolongation d'autorisations.

Les livrets F et N ne sont pas transmis.

L'interface est proposée au format XML conformément aux normes eCH. Dès qu'une modification a eu lieu, SYMIC transmet les annonces via sedex selon la norme eCH-0020, version 1.2 ou 3.0.

Conditions d'utilisation du service RdH :

- L'utilisation de ce service n'est possible que pour les registres communaux des habitants.
- Le SEM doit avoir octroyé une autorisation pour le type de message 20101.
[Lien vers le formulaire de demande](#)
- L'adaptateur sedex de l'OFS doit être opérationnel.
Lien vers de plus amples informations : <https://www.sedex.ch>
- Des mesures organisationnelles et techniques appropriées doivent être garanties pour assurer la sécurité des données transmises.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) : plus de 1200 communes des cantons AI, AG, BE, BL, BS, GL, GR, JU, LU, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, VD, VS, ZG et ZH.

Service Envoi de documents

SYMIC offre des services spécifiques pour l'envoi de documents par sedex.

Conditions d'utilisation du service Envoi de documents :

- Le SEM doit avoir octroyé une autorisation pour le type de message 20109.
[Lien vers le formulaire de demande](#)
- L'adaptateur sedex de l'OFS doit être opérationnel.
Lien vers de plus amples informations : <https://www.sedex.ch>
- Des mesures organisationnelles et techniques appropriées doivent être garanties pour assurer la sécurité des données transmises.

BAGKBH : exportation des factures mensuelles à l'intention des autorités concernées

Livraison mensuelle de trois fichiers :

- un fichier CSV comprenant toutes les factures mensuelles de toutes les communes du canton concerné, ainsi que le total pour chaque commune ;
- un fichier PDF indiquant le total des factures mensuelles à imprimer sur BVR ;
- un fichier PDF contenant un bordereau des factures mensuelles, regroupées par commune, de toutes les communes du canton concerné.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Autorités des migrations AG, AR, BE, GE, GL, GR, JU, NE, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, VS, ZG, ZH.

BAGKBS : exportation des statistiques sur les émoluments à l'intention des autorités concernées

Livraison d'un fichier CSV contenant les statistiques sur les émoluments du mois précédent.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Autorité des migrations AG, AR, BE, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, VS, ZG, ZH, office du travail SH

BAGKBT : exportation des données comptables à l'intention de tous les cantons

Livraison hebdomadaire d'un fichier CSV contenant toutes les écritures comptables saisies depuis le dernier traitement et toutes les écritures globales closes jusqu'à la veille du traitement. Le traitement est possible jusqu'à un an rétroactivement.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Autorités des migrations AG, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, LU, NE, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH, office du travail BL

BADA28 : Données relatives à l'impôt à la source à l'intention des cantons

Livraison mensuelle d'un fichier CSV contenant les données personnelles pertinentes en matière d'impôt à la source.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Administrations fiscales GR, LU, SH, SO, TG et VS, autorités des migrations BS, NE, SZ, TI, UR, ZG et ZH, autorités du marché du travail FR et SO.

BAQ0002: Données relatives à l'impôt à la source provenant de la procédure d'annonce à l'intention des cantons

Livraison hebdomadaire d'un fichier CSV contenant toutes les données relatives à l'impôt à la source dont la saisie, la modification ou l'annulation date de la semaine précédente.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Administrations fiscales BE, GR, LU, SG, SH, TG, VD, VS et ZG, autorités des migrations FR, GE, NE, SO, UR, ZG et ZH, autorités du marché du travail BE, BS, GL, GR, LU, SG, SH, TG et ZH.

BAA0002: Données relatives à l'impôt à la source provenant de la procédure d'annonce à l'intention des autorités du marché du travail

Livraison quotidienne d'un fichier CSV contenant toutes les données relatives à l'impôt à la source dont la saisie, la modification ou l'annulation date de la veille.

Utilisateurs actuels (état en avril 2021) :

Administrations fiscales SG, SH et TG, autorités des migrations FR, GE, NE, SO, TI, UR, ZG et ZH, autorités du marché du travail AG, AI, AR, BE, BL, BS, GE, GL, GR, LU, SG, SH, SZ, TG, VD, VS, ZG et ZH.

Contact

Section Formation, gestion des tests et conseil aux utilisateurs

☎: +41 58 464 55 40

@: support@sem.admin.ch

Section Gestion des applications et projets 1

☎: +41 58 465 13 87

@: zemis@sem.admin.ch